

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf
Le vingt mai
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 13 mai 2019

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 24 Votants : 25

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric.

ABSENTE : Mme LEVRAUD Françoise

ABSENTES EXCUSÉES : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme PANHELLEUX Françoise-

POUVOIR : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération n°2019DXX : TARIFS DES SPECTACLES - SAISON CULTURELLE 2019/2020

La programmation de la saison culturelle du Forum 2019/2020 a été présentée aux membres de la Commission Culture le 24 avril 2019. Il est proposé de conserver la même grille tarifaire qu'en 2018/2019 pour les spectacles 2019/2020. Seul le tarif des spectacles scolaires augmente de 5 centimes d'euros.

Il est proposé ce qui suit :

Les spectacles Tout Public sont classés en trois catégories de tarifs (A, B, C) selon la répartition suivante :

A	B	C
07/03/20 – Chansons Primeurs (chanson)	12/10/19 – Hervé Dréan, Rachel Goodwin, Pierre Droual, Dylan James, Martin Goodwin, Romain Giquel – création <i>La Mareuille</i> (concert live/Vidéo)	14/12/19 – « 1336 Paroles de Fralibs » (théâtre)
24/04/20 – Noémie De Lattre (One Woman show)	16/11/19 – Dalva (concert blues)	14/02/20 – Capitaine Alexandre « De terre, de mer, d'amour et de feu » (Slam littéraire)
	18-19/01/20 – Cie Presque Siamoises « Au point du jour » (arts du cirque)	10/04/20 – « Dounia » (musiques du monde)
		30/05/20 – Fileri Filera (spectacle du festival)

Gratuité : soirée d'ouverture de saison du samedi 14 septembre 2019 (présentation de saison + spectacle : fanfare Ooz Band) ET samedi 28 septembre 2019 (Trio Parveen et Ilyas Khan/Jardin près de la Fontaine)

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

	Plein Tarif	Réservation et Web	Parten.	
Tarif A	18,00	16,00	15,00	
Tarif B	15,00	13,00	12,00	9,00
Tarif C	12,00	11,00	10,00	8,00

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

23/05/2019

ID : 056-215601477-20190520-2019D54-DE

Partenaires : abonnés des centres culturels de Muzillac, Saint-Avé, Sarzeau, Questembert, Scènes du golfe Vannes

Réduit : -25 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaires minima sociaux, carte famille nombreuse, groupe à partir de 10 personnes

ABONNEMENT (Formules 3 ou 5 spectacles avec libre choix)

- . Possibilité de rajouter des places dans une formule d'abonnement : application du tarif réduit
- . Les spectacles jeune public n'entrent pas dans les formules d'abonnement.

	Plein Tarif		Réduit	
	ABO 3	ABO 5	ABO 3	ABO 5
Tarif A	14,00	13,00	10,00	9,00
Tarif B	12,00	11,00	8,00	7,00
Tarif C	10,00	9,00	7,00	6,00

Réduit : -25 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaires minima sociaux, carte famille nombreuse

Spectacle jeune public	Tarif unique à 5 €			
	22/10/19	8-9/02/20	15/02/20	18/02/20
	Badada	La nuit - La Brume	Papic	Accroche-toi si tu peux

Tarif Scolaire	Ecole Communauté Communes Arc Sud Bretagne	Ecole hors Communauté Communes Arc Sud Bretagne
		2,25 €
6 spectacles scolaires : « Le bal à Bobby » - « La rue sans tambour » - « Do, l'enfant do » - « la princesse au petit pois » - « La nuit-La brume » - « Papic »		

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ces tarifs pour l'année 2019-2020.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu le compte-rendu de la commission « culture » du 24 avril 2019,
Entendu l'exposé de Mme Claire-Lise PERRONNEAU, adjointe déléguée,

- **Adopte à l'unanimité les tarifs proposés par la commission culture.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.